



Communiqué de presse du 10/08/20

AX LES 3 DOMAINES : DES TRAVAUX ILLEGAUX DETRUISANT DE NOMBREUSES ESPECES PROTEGEES

Il y déjà 3 ans, nos associations avaient attaqué l'autorisation de destruction d'espèces et d'habitats protégés concernant des travaux* sur la station de ski d'Ax les 3 Domaines. Le tribunal administratif de Toulouse vient aujourd'hui d'annuler cette décision, mais une fois encore, les travaux sont terminés et la biodiversité dégradée... Explications des 3 associations requérantes : FNE Midi-Pyrénées, le Comité Ecologique Ariégeois et A.P.R.A. Le Chabot.

Des travaux plus rapides que la justice

Une fois n'est pas coutume, malgré cette décision du tribunal, les travaux ont débuté très rapidement, dès le 18 août 2017. Pourtant, la création d'une nouvelle piste de ski dit du « Carrouch » a conduit selon les juges toulousains à « *un impact fort sur la zone humide, le boisement, la population de Drosera et sur la Buxbomie verte et très fort sur l'avifaune forestière* ».

Dans son jugement du 7 août 2020, la juridiction administrative annule cette autorisation pour les 3 raisons suivantes :

- une consultation du public irrégulière compte tenu de la non mise à disposition de l'avis défavorable du conseil national de protection de la nature (CNP) ;
- des aménagements qui ne présentent pas d'intérêt public du fait du réchauffement climatique, de la vulnérabilité aux vents et de l'impact fort sur la biodiversité ;
- des mesures compensatoires inexistantes.

Pour Henri DELRIEU, porte-parole de l'association A.P.R.A. Le Chabot : « *Une fois encore par le passage en force des gestionnaires de la station, c'est l'environnement et les deniers publics qui trinquent* »

Un jugement qui remet en cause les investissements publics pour nos vallées face au dérèglement climatique

Sur Ax les 3 domaines, comme dans toutes les autres stations du département, l'enneigement artificiel est présenté encore aujourd'hui comme une réponse aux conséquences du changement climatique. Par son jugement sans ambiguïté à l'encontre de cette opération, le tribunal administratif condamne cette assertion et confirme nos critiques sur les investissements massifs que les collectivités font en ce moment sur les stations de ski.

Selon Marcel RICORDEAU, co-Président du Comité Ecologique Ariégeois : "*Persister de la part du département et de son administration à faire comme si l'Ariège était à l'abri des effets du climat, retarde malencontreusement l'adaptation des activités en montagne comme en plaine*"

* Les travaux concernent le démontage du télésiège du site de Savis, le retrait d'adduction d'eau sous ce télésiège, le retrait des anciennes installations du télésiège du site de Bisomes, l'installation de deux nouvelles remontées mécaniques sur les sites susmentionnés, l'extension du réseau neige existant vers les gares de départ, l'extension du réseau d'électrification et la création et réhabilitation des pistes associées

Contacts :

- **Daniel STRUB**, Co-Président du Comité Ecologique Ariégeois - 05.61.66.83.59 - lamy.strub@orange.fr

- **Hervé HOURCADE**, juriste de FNE Midi-Pyrénées - 07.86.52.30.92 - herve.hourcade@fne-midipyrenees.fr